

**Plan Local d'Urbanisme  
Elaboration**

**4.2 - Plan de zonage  
Nord  
1/5000**

Dossier d'approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du plan local d'urbanisme par le Conseil communautaire du Le Président Guy GAUTRON

Commune de Lys-Saint-Georges 19, rue du Château 36230 LYS-SAINT-GEORGES Communauté de communes du Val de Bouzanne 20, rue Emile Forichon 36230 NEUVY-SAINT-SEPOLCHRE

Source cadastre : Direction Générale des Impôts - cadastre Mise à jour : 2014 Bureau d'études T. GUILLET - urbaniste 30, rue Edmond Pressat - 681 5 - étage 2 - 79000 Noix

**ZONES URBAINES**  
Ua : urbanisation en secteur à dominante de constructions récentes  
Up : urbanisation en secteur à dominante de constructions anciennes, avec objectif de préservation des caractéristiques bâties traditionnelles

**ZONES A URBANISER**  
AUa : secteur à caractère naturel, destiné à être ouvert à l'urbanisation, avec une vocation dominante d'habitat

**ZONES AGRICOLES**  
A : secteur à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles  
Ap : terres agricoles à constructibilité restreinte en raison de la qualité du paysage rural

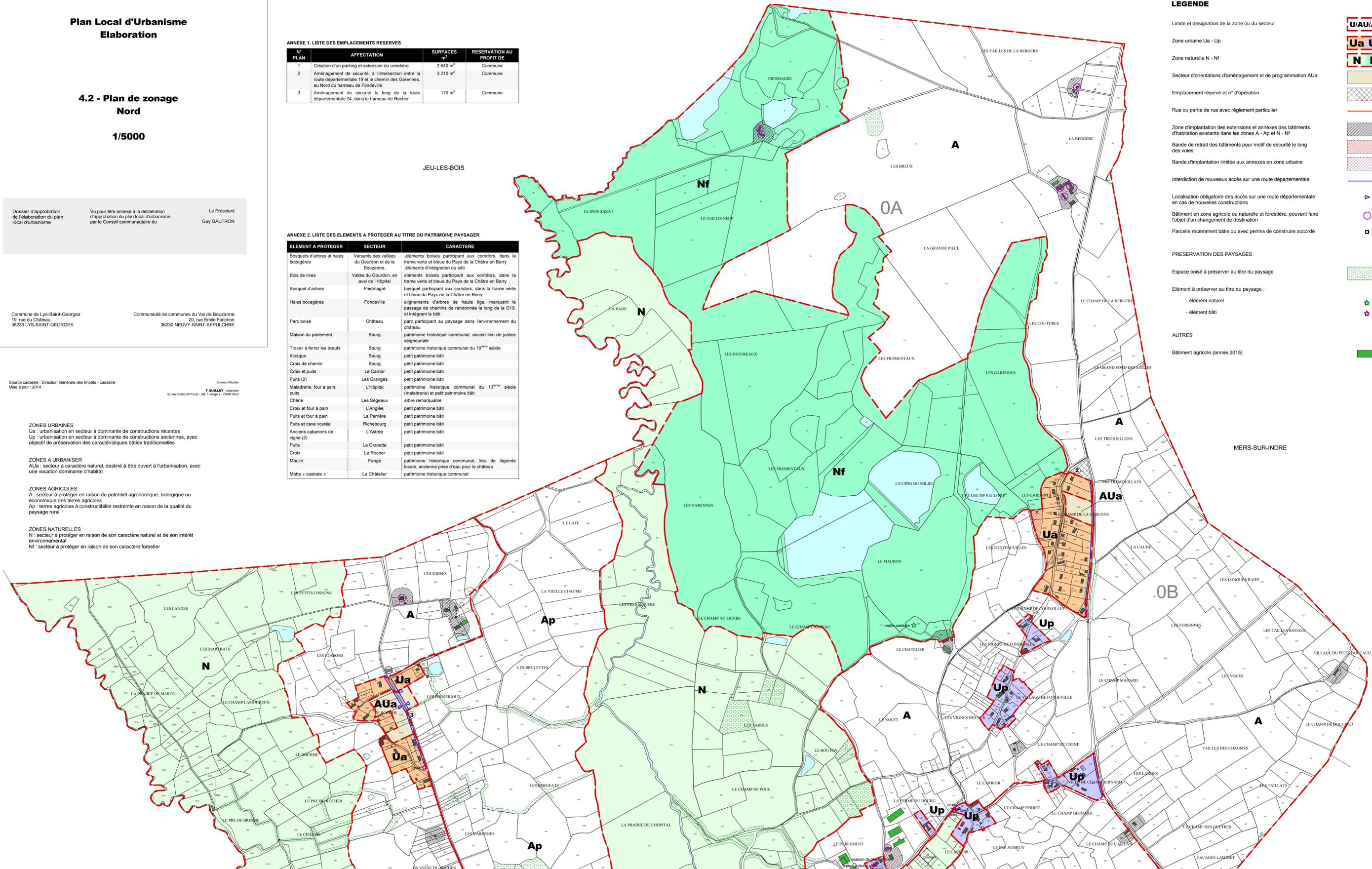
**ZONES NATURELLES**  
N : secteur à protéger en raison de son caractère naturel et de son intérêt environnemental  
Nf : secteur à protéger en raison de son caractère forestier

**ANNEXE 1. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N° PLAN	AFFECTATION	SURFACES m <sup>2</sup>	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Création d'un parking et extension du cimetière	2 640 m <sup>2</sup>	Commune
2	Aménagement de sécurité, à l'intersection entre la route départementale 19 et le chemin des Garennes, au Nord du hameau de Fondeville	3 210 m <sup>2</sup>	Commune
3	Aménagement de sécurité le long de la route départementale 74, dans le hameau de Rocher	170 m <sup>2</sup>	Commune

**ANNEXE 2. LISTE DES ELEMENTS A PROTEGER AU TITRE DU PATRIMOINE PAYSAGER**

ELEMENT A PROTEGER	SECTEUR	CARACTERE
Bosquets d'arbres et haies bocagères	Versants des vallées du Gourdon et de la Bouzanne,	éléments boisés participant aux corridors, dans la trame verte et bleue du Pays de la Châtre en Berry
Bois de rives	Vallée du Gourdon, en aval de l'Hôpital	éléments boisés participant aux corridors, dans la trame verte et bleue du Pays de la Châtre en Berry
Bosquet d'arbres	Piedmagré	bosquet participant aux corridors, dans la trame verte et bleue du Pays de la Châtre en Berry
Haies bocagères	Fonddeville	alignements d'arbres de haute tige, marquant le passage de chemins de randonnée le long de la D19, et intégrant le bâti
Parc boisé	Château	parc participant au paysage dans l'environnement du château
Maison du parlement	Bourg	patrimoine historique communal, ancien lieu de justice seigneuriale
Travail à ferer les boeufs	Bourg	patrimoine historique communal du 19 <sup>ème</sup> siècle
Kiosque	Bourg	petit patrimoine bâti
Croix de chemin	Bourg	petit patrimoine bâti
Croix et puits	Le Carroi	petit patrimoine bâti
Puits (2)	Les Granges	petit patrimoine bâti
Maladrerie, four à pain, puits	L'Hôpital	patrimoine historique communal du 13 <sup>ème</sup> siècle (maladrerie) et petit patrimoine bâti
Chêne	Les Ségeaux	arbre remarquable
Croix et four à pain	L'Anglée	petit patrimoine bâti
Puits et four à pain	La Pernière	petit patrimoine bâti
Puits et cave voûtée	Richebourg	petit patrimoine bâti
Anciens cabanons de vigne (2)	L'Astrée	petit patrimoine bâti
Puits	La Gravette	petit patrimoine bâti
Croix	Le Rocher	petit patrimoine bâti
Moulin	Fangé	patrimoine historique communal, lieu de légende locale, ancienne prise d'eau pour le château
Motte « castrale »	Le Châtelier	patrimoine historique communal



**LEGENDE**

- Limite et désignation de la zone ou du secteur
- Zone urbaine Ua - Up
- Zone naturelle N - Nf
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation AUA
- Emplacement réservé et n° d'opération
- Rue ou partie de rue avec règlement particulier
- Zone d'implantation des extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants dans les zones A - Ap et N - Nf
- Bande de retrait des bâtiments pour motif de sécurité le long des voies
- Bande d'implantation limitée aux annexes en zone urbaine
- Interdiction de nouveaux accès sur une route départementale
- Localisation obligatoire des accès sur une route départementale en cas de nouvelles constructions
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle récemment bâtie ou avec permis de construire accordé
- PRESERVATION DES PAYSAGES
- Espace boisé à préserver au titre du paysage
- Élément à préserver au titre du paysage :
  - élément naturel
  - élément bâti
- AUTRES
- Bâtiment agricole (année 2015)

